

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 30 septembre 2010**

**COMPTE RENDU**

**1 - Délibérations fiscales applicables en 2011,**

Délibérations fiscales actuellement en vigueur ;

**TH** Abattement de 15 %, décision du 24/06/1980 et 5% pour les revenus modestes, décision du 07/09/2007(pas de compensation de l'état)

**FB** Suppression de l'exonération de 2 ans, décision du 29/09/2006

**FNB** Dégrèvement total sur 5 ans pour les jeunes agriculteurs, décision du 30/06/2004.En ce qui concerne la TPU et les OM, la décision appartient à la CCCV.

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide de se limiter au maintien des décisions antérieures.**

**2 -Appel d'offres** accord cadre, désignation de 3 fournisseurs,

Trois fournisseurs ont fait acte de candidature, à savoir Point P, Raboni et Réseau pro. La Commission propose de les retenir.

**Le conseil après en avoir délibéré retient les trois candidats « Point-P, Raboni et Réseau-pro » pour la fourniture de matériaux.**

**3 -Décision modificative,** fournitures école,

Suite à une erreur de facturation en 2009, la somme de 1.087.22 € a été reversée sur le compte de la commune. Il est donc nécessaire de faire une décision modificative comme suit : compte Recette 758(- 1 087.22 €) Dépenses 6067 (+ 1 087.22 €).

**Le conseil approuve la décision modificative proposée..**

**4- SMERG :** enfouissement ligne ERDF « Les Hauts d' Orival »,

Dans le cadre de l'enfouissement du réseau électrique au Hauts d'orival le Smerg propose d'enfouir le réseau téléphonique moyennant une participation communale de 10.248,69 € TTC sans possibilité de récupérer la TVA.

**Le conseil, considérant la participation élevée, charge le Maire de demander la participation communale pour un enfouissement uniquement à l'intérieur du lotissement. Il demande également le maintien du dernier poteau électrique qui pourrait servir de support pour un candélabre.**

**5 - Parcelle** en état d'abandon, taux horaire pour nettoyage,

Plusieurs parcelles sur le territoire de la commune sont en état d'abandon. Le Maire peut les faire nettoyer au frais du propriétaire. Il vous est proposé un taux horaire de 30 € pour travaux réalisés par les employés communaux ou sur facture si intervention d'une entreprise.

**Le Conseil donne son accord.**

**6- Proposition de convention** feux tricolores,

Ci-joint une proposition de convention qui stipule notamment le remplacement des feux. Il vous est demandé d'en délibérer.

**Le Conseil après en avoir délibéré, considérant la voie départementale utilisée pour le contournement de Fécamp, n'accepte pas la convention telle que proposée, notamment concernant le renouvellement des installations. Il charge le Maire de revoir avec le département cette proposition de convention.**

**7 - Proposition contrat** Assurance du personnel communal,

Le contrat avec MMA arrivant à échéance le 31 décembre prochain avec préavis de 2 mois, et après consultation auprès de 3 organismes (MMA/GROUPAMA/Centre de Gestion) :

Agents	CNRACL	titulaire IRCANTEC	non titulaire IRCANTEC
MMA	5,30%	1,70%	1,70%
Groupama	4,21%	1%	1%
CDG 76	4,41%	1,05%	-

**le conseil décide de retenir GROUPAMA le moins disant et charge le Maire de négocier la prise en compte des charges patronales.**

**8- Prorogation Contrat** Enfance Jeunesse jusqu'au 31/12/2010,

La Caf sollicite une prorogation du contrat jusqu'au 31/12/2010,

**Le conseil donne son accord.**

**9 - Dénomination nouvelle voie** rue de la gare (allée de la voie verte ?),

**Le conseil décide de dénommer « Allée de la voie verte » la voie qui dessert les deux nouvelles constructions et la maison de la gare.**

**10 -Contrat copieur** école primaire à renouveler,

Le Maire soumet au conseil deux propositions pour le renouvellement du contrat du copieur de l'école primaire à savoir Ricoh et Normandy Copieur.

**Le conseil décide de retenir Normandy Copieur, déjà titulaire du contrat copieur de la Mairie.**

**11 -Validation** de reprise des concessions dans le cimetière,

**Le Conseil donne son accord pour la reprise des concessions non renouvelées et charge le Maire d'en informer les concessionnaires par la pose d'une plaquette à chaque emplacement.**

12 -**Approbation de la convention de location des 3 locaux sucrerie :**  
**Proposition de loyer mensuel, soit 2,10 € le M2 et demande de validation d'un bail précaire de 23 mois maximum,**

<b>Entreprise</b>	<b>Loyer mensuel HT</b>
Picard Industries	670 €
Cavelier	325 €
Euro Pièces Auto	353 €

**Le conseil valide le bail précaire de 23 mois à compter du 16/08/2010 et le montant des loyers hors taxes.**

13 -**évolution du projet golf,**

**Le conseil donne son accord pour déposer une demande de subvention auprès du CNDS et du CNJS, et les rendez-vous pris avec le Président des CCC de Criquetot l'Esneval, Goderville et Fauville pour faire évoluer ce projet.**

14 - **Personnel :**

↳ **DUJARDIN Barbara, le conseil donne son accord pour lui établir 2 contrats à durée indéterminée :**

- **adjoint d'animation non titulaire d'une durée hebdomadaire de 9h30**
- **adjoint administratif non titulaire d'une durée hebdomadaire de 17h30**

↳ **CARPENTIER Yolande, proposition de modification de contrat. La décision sera revue ultérieurement**

↳ **SILINE Naïka, renouvellement de contrat. Le conseil donne son accord**

↳ **TREMAUVILLE Christian changement de grade et d'échelon. Le conseil donne son accord uniquement pour le changement d'échelon.**

15 -**Question supplémentaire.**

Appel d'offres pour achat de sable espace ludique,

*Entreprise Sodegrave*

Sable Vignatsol	35.20 € HT la tonne
Sable Marquise	24.70 € HT la tonne

*Entreprise Gagneraud*

Sable Vignat 0/4 non traité	31.80 € la tonne
Sable Vignat non traité 0/6 non traité	28.60 € la tonne

*Entreprise Mercier*

Sable Vignat non traité	28.00 € HT la tonne
Sable Marquise non traité	23.00 € HT la tonne

**Le conseil décide de retenir l'entreprise MERCIER, la moins disante.**

## 16 -Questions diverses.

-Motion pour le maintien du service public sur le canton(trésor public)

**Le conseil donne son accord pour la motion du maintien du service public sur le canton (trésor public)**

-Eric Lemieux remplacé par Anthony Ringard (18 ans)

Le Maire fait part au Conseil du départ anticipé de M. Eric Lemieux pour un emploi à temps complet à la mairie du Bec de mortagne et de son remplacement par M. Anthony Ringard (18 ans). **Le Conseil prend acte.**

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance est levée à 22 h15.